

Fiche argumentaire n°7

17 novembre 2009

## L'IDENTITE EUROPÉENNE: Contribution du Nouveau Centre

le nouveau centre

L'UDF d'aujourd'hui

Depuis longtemps déjà, la question de l'identité européenne fait débat parmi les citoyens européens et entre les Etats membres. Saisie de la question, la Convention pour l'avenir de l'Europe (2002-2003), présidée par Valéry Giscard d'Estaing, est finalement parvenue à un compromis en ce qui concerne la formulation du préambule de la Constitution européenne, texte repris dans le Traité sur l'Union européenne grâce au Traité de Lisbonne:

*« S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit. »*

### EXISTE-T-IL UNE IDENTITE EUROPEENNE?

- **Oui, il existe une identité européenne.** Nous en prenons conscience en voyageant dans d'autres continents.
- Non, elle n'est pas monochrome. **Elle est multiple, multireligieuse, multilingue, multiculturelle.**
- Elle ne se substitue pas aux identités nationales (elles-mêmes reconnues par les traités européens)

Article 4 du traité sur l'Union européenne dispose:

*« L'Union respecte l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale. »*

- Mais **constitue un élément supplémentaire de l'identité des Européens et des Européennes.**
- C'est parce qu'il existe une identité européenne, basée sur des valeurs communes, que nous pouvons et devons répondre, ensemble, au niveau européen, aux problèmes posés par la crise économique, le terrorisme international, la mondialisation, la prolifération nucléaire, le fondamentalisme religieux, la concurrence des pays émergents, etc.

### QUEL LIEN AVEC LA CITOYENNETE EUROPEENNE?

La citoyenneté européenne:

- **existe juridiquement depuis le traité de Maastricht (1992)**
- **découle de la citoyenneté nationale** de chacun des Etats membres de l'UE
- offre **plusieurs droits majeurs**:
  - **droit de circuler**, séjourner, étudier et travailler librement sur l'espace européen
  - **droit de vote et d'éligibilité** aux élections municipales et européennes dans n'importe quel Etat membre
  - **protection consulaire** par tous Etats membres de l'UE
  - **droit de saisir le Médiateur européen**
  - **droit d'initiative citoyenne** (avec le Traité de Lisbonne)